



Déclaration du SE-UNSA pour la CAPN des PLP du 14 décembre 2016

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Voilà maintenant seize mois que le gouvernement décidait d'appliquer à l'Éducation nationale les propositions issues du projet PPCR. Il choisissait de consacrer plusieurs milliards d'euros à l'amélioration du pouvoir d'achat et des carrières des fonctionnaires. Ce n'était pas du luxe.

Les évolutions qui nous sont proposées sont l'aboutissement et l'illustration de ce que peut être un dialogue social construit. Ces textes ont subi de nombreuses modifications depuis leur première version, tout au long d'échanges multiples et de négociations pied à pied.

Au-delà des évolutions salariales déjà évoquées, l'Unsa Éducation tient à souligner le changement de paradigme que constitue le nouveau processus d'évaluation et, à l'intérieur de celui-ci, l'accompagnement. Ce dernier doit être enfin l'occasion pour les professionnels, qu'ils soient supérieurs hiérarchiques ou agents, d'établir de nouvelles relations plus professionnelles, moins infantilisantes. Cela n'ira pas de soi, tant les pratiques, les habitudes, sont solidement ancrées. Le volet formation à tous les échelons sera déterminant. Son inexistence conduirait sans doute aucun à l'échec, passant ainsi à côté d'une occasion unique de transformer la gestion des ressources humaines dans ce ministère.

La mise en œuvre des nouvelles mesures PPCR nous interroge sur le fait de conserver un système équitable pour les collègues en poste à l'étranger de la 29^{ème} base. Il semble que pour l'instant rien ne soit proposé.

Quid de la reconnaissance et de la validation des acquis à l'étranger dans l'accession à la classe exceptionnelle ?

Les collègues expatriés EMCP2* à l'AEFE sur des missions de conseil pédagogique pourraient facilement entrer dans ce cadre par la reconnaissance de leur parcours professionnel en tant que formateur.

Ces mêmes collègues pourraient se voir proposer, dès leur retour en France, l'admissibilité au CAFFA au regard de leur mission exercée à l'étranger.

Par ailleurs, il semblerait que le nombre d'IA-IPR en charge du réseau des établissements français à l'étranger soient en nombre insuffisant pour mener à bien les missions d'inspection, la gestion de l'avancement et le boost des rendez-vous de carrière au 6ème, 8ème échelon ainsi que le passage à la hors classe. Ce qui aurait pour conséquence première que l'évaluation qui se devait plus lisible et formative se résumerait au simple entretien avec le chef d'établissement. Ceci n'est pas acceptable.

Pour finir et concernant les détachements ou renouvellement en cours, lors de la dernière campagne, les personnels du second degré commencent eux aussi à essuyer des refus.

Comment le Ministère de l'Éducation Nationale compte-t-il faire pour concilier les valeurs défendues par l'AEFE « Excellence, partage, rayonnement » et la paupérisation du réseau au regard des refus de détachement qui vont aller croissant, des déconventionnements d'établissements et de la poussée des établissements partenaires ?

Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble des personnels de la DGRH et en particulier du B2.4, pour la qualité d'écoute et leur disponibilité

* : EMPC2 : Enseignants à Mission de Conseil Pédagogiques du 2nd degré